

# Votre remboursement de transport

Mode d'emploi

Votre médecin vous a remis une prescription médicale de transport, parce que votre état de santé le nécessite.



1. La prescription médicale de transport remise par votre médecin précise le mode de transport que vous pouvez utiliser et les conditions particulières si il y en a.
2. Vous avez utilisé un transport personnel ou un transport en commun.
3. Vous pouvez réaliser les démarches pour vous faire rembourser.



Demandez votre remboursement depuis **mes remboursements simplifiés**  
<https://www.mrs.beta.gouv.fr/demande>



Mes  
Remboursements  
Simplifiés

## Vos étapes de remboursement :



1

Choix de  
la CPAM

2

Téléchargement  
de la prescription  
médicale de  
transport

3

Information  
sur la personne  
transportée

4

Information  
sur le transport  
effectué

5

Validation et  
réception d'un  
email récapitulatif

Simple, économique et rapide